

DOMAINE DE LA CARRIERE

CHAMBRES D'HOTES
Route de GANGES
30440 SUMENE
RCS Nimes : 832 171 334
Tel :04 67 65 54 30

contact@domainedelacarriere.com

Madame, Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous proposer la reservation d'une de nos chambres d'hotels.
En esperant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons
nos sincères salutations.

CONTRAT DE RESERVATION EN CHAMBRES D'HÔTES

(ce document n'est pas une facture)

Entre le Mas la Carriere,
et
Madame, Monsieur,
Domicilié(e)

Code postal : Commune : Pays :
Tel Fixe : Tel Mobile : Email :

Il a été convenu ce qui suit :
Chambre(s) réservée(s) avec petit déjeuner(s) compris.

Chambre(s)	Nombre		Nombre		Nombre		Prix		TOTAL (euros)
	Adultes	Enfants + 12 ans	Enfants - 12 ans	Enfants - 3 ans	Nuitées	Unitaire (euros)	TVA (euros)		
Suite de SOLENE									0.00
Suite de MERINE									0.00
Suite de CANDICE									0.00
Chambre de PAUL									0.00
Chambre de TIMÉO									0.00
Suite SEBASTIEN									0.00
Taxe de séjour							0.75		
Dates du séjour (arrivée entre 16h et 19h, départ avant 11h)								TOTAL :	

Arrivée : Départ :

CETTE RESERVATION PRENDRA EFFET à reception de ce contrat à notre adresse sous 7 jours
* Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par le client).

Je soussigné déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions
générales de location figurant ci-après.

A....., le

LE Propriétaire.

Le Client.

CONDITIONS GENERALES CHAMBRES D'HOTES

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans le MAS LA CARRIERE, situé Route de GANGES, 30440 SUMENE. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux, et leur permettront ainsi de profiter pleinement de notre région.

Dispositions générales : Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du propriétaire. Aucune modification (rature, surcharge,...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, sur quelque support que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ ou les Tribunaux.

Paie ment : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire du Domaine de la Carrière un exemplaire du contrat signé sous 7 jours. Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé.

Le solde est à régler le jour du départ de la maison d'hotes au propriétaire. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au propriétaire.

Annulation avant le début du séjour :

a) Annulation avant 30 jours du séjour : rien de sera réclamé.

b) Annulation intervenant dans la période du 30ème jour au 7ème jour avant le début du séjour, un montant de 30% sera réclamé et reste acquis au propriétaire.

c) Annulation intervenant moins de 7 jours avant le début du séjour, le montant complet du séjour sera réclamé et reste acquis au propriétaire.

* Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du séjour, le Propriétaire peut disposer de ses chambres d'hotes. Le montant du séjour sera réclamé et reste acquis au propriétaire.

Annulation pendant le séjour :

Le montant du séjour complet sera réclamé et reste acquis au propriétaire.

Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat.

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, et à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison.

Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Animaux : Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans la maison d'hôtes. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.